

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SOUMISSION DE
PROGRAMMES DE FORMATION D'ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (EES) PUBLICS ET PRIVES EN VUE DE
LEUR ACCREDITATION**

VAGUE 2026

L'ANAQ-Sup lance un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre des accréditations de programmes de formation des Établissements d'Enseignement supérieur (EES) publics et privés, **pour la vague 2026.**

Pour être éligibles à l'accréditation, les programmes à soumettre et leurs EES doivent remplir les conditions ci-après :

- disposer d'une habilitation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) à délivrer le programme de formation concerné;
- avoir délivré des diplômes à la suite d'une sortie au moins d'une promotion complète de licence (L1, L2, L3) ou de master (M1, M2) au cours des deux (2) dernières années pour le programme concerné ;
- ne pas bénéficier d'une accréditation de l'ANAQ-Sup encore valide, sauf pour les programmes dont la validité de l'accréditation arrive à terme au plus tard le 31 décembre 2025 ;

- ne pas disposer d'une reconnaissance du CAMES encore valide, sauf pour les programmes dont la validité de la reconnaissance arrive à terme au plus tard le 31 décembre 2025 ;
- ne pas être engagé dans une procédure de recours contre le CAMES ou l'ANAQ-Sup pour le programme concerné.

Les EES intéressés devront soumettre un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- une demande adressée au Secrétaire exécutif de l'ANAQ-Sup, précisant le programme de formation proposé à l'accréditation ;
- une copie de l'acte d'habilitation autorisant la délivrance du diplôme concerné;
- une brève description du programme de formation soumis ;
- une preuve de sortie de la dernière promotion (copie de diplôme signé par le MESRI, ou attestation de réussite accompagnée du procès-verbal de délibération du jury d'examen dûment signé) ;
- une copie de la dernière attestation d'accréditation par l'ANAQ-Sup ou de reconnaissance par le CAMES du diplôme concerné, (si applicable).

Le dossier complet doit être transmis en ligne via la plateforme E-ANAQ à l'adresse : <http://eanaq.tech/EANAQ>, au plus tard le 15 novembre 2025, délai de rigueur.

NB. Des frais de dossier d'un montant de cinq cent mille (500.000) FCFA par programme soumis sont exigés, après notification de la recevabilité du dossier.

Pour toute information relative à cet appel, veuillez contacter l'ANAQ-Sup :

✉ secretariat@anaqsup.sn / ☎ 33 825 75 18 / WhatsApp : 76 889 52 23

Fait à Dakar, le

13 OCT 2025

Le Secrétaire Exécutif

Pr Massamba DIOU

